



Comité économique et social européen

REX/356
**"Partenariat pour la démocratie
et une prospérité partagée
dans la région
euro-méditerranéenne"**

Bruxelles, le 12 septembre 2012

RAPPORT D'INFORMATION

de la section spécialisée "Relations extérieures"

sur

**"Le rôle de la société civile dans la mise en œuvre du partenariat pour la démocratie
et une prospérité partagée dans la région euro-méditerranéenne"**

Rapporteur: **Carmelo CEDRONE**

Administrateur: Guy HARRISON

Le 18 janvier 2012, le Comité économique et social européen a décidé, conformément à l'article 31 de son règlement intérieur, de charger la section spécialisée "Relations extérieures" d'élaborer un rapport d'information sur

"Le rôle de la société civile dans la mise en œuvre du partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée dans la région euro-méditerranéenne".

La section spécialisée "Relations extérieures", chargée de préparer les travaux du Comité en la matière, a adopté son avis le 5 septembre 2012.

Lors de sa ...^e session plénière des ... et ... (séance du ...), le Comité économique et social européen a adopté le présent avis par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions.

*

* *

1. **Conclusions et propositions**

Le CESE:

- Afin de rompre avec le passé, le CESE doit prendre position et indiquer clairement qu'il privilégiera les relations avec les représentants des pays qui ont lancé et confirmé leur travail de réforme démocratique, sociale et économique. Les relations avec les pays ne respectant pas les valeurs fondamentales de liberté, de démocratie et des droits de l'homme (sociaux et civiques) devront être informelles et viser à soutenir les forces démocratiques.
- Le cas échéant, le CESE doit soutenir les Conseils économiques et sociaux (CES) locaux des pays démocratiques et entretenir des contacts avec la société civile indépendante et démocratique.
- Il est proposé d'établir un programme concret de soutien de la société civile démocratique dans la région euro-méditerranéenne, par exemple une plateforme neutre de dialogue et de discussion selon des axes thématiques entre institutions, société civile et collectivités locales, comme cela a déjà été initié par le sommet euro-méditerranéen, en y associant également les nouvelles parties prenantes, en procédant à des échanges d'expériences, en déployant des activités de soutien des CES nationaux et des activités de suivi des plans d'action nationaux et en effectuant un travail de médiation avec les organisations et réseaux européens de la société civile.

- Le CESE doit continuer de soutenir le travail de la Fondation européenne pour la formation, qui met en œuvre des programmes de formation des nouveaux cadres de la société civile, y compris parmi les syndicats et le patronat.

Proposition pour l'Union européenne:

- L'Union européenne doit renforcer sa politique étrangère et de voisinage, en particulier dans la région euro-méditerranéenne. Elle doit clairement soutenir les politiques d'aide aux démocraties et aux réformes de manière à éviter d'éventuels ou de probables retours à des phases de répression et de rétablissement de régimes autoritaires et de dictatures.
- L'Union européenne doit appuyer sans réserve les politiques qui renforcent et soutiennent la société civile, considérée comme un véritable acteur de la démocratie et de la relance sociale et économique.
- L'Union européenne doit jouer un rôle essentiel de coordination des politiques des États membres dans la région euro-méditerranéenne, notamment en relançant l'Union pour la Méditerranée, en reconnaissant les propositions du CESE et en appliquant des politiques régionales et de soutien aux réseaux infra-étatiques et locaux, y compris ceux de l'économie sociale.
- Les moyens et les fonds mobilisés par l'UE pour soutenir et renforcer les organisations de la société civile, en particulier les partenaires sociaux et d'autres organisations, telles que celles du secteur agricole, ne semblent pas à la mesure des défis à relever pour faire face à une situation exceptionnelle et urgente dans les pays du sud de la Méditerranée.
- Offrir un accès plus simple et effectif (par une simplification de la bureaucratie et des supports de formation) aux fonds de soutien pour la société civile et les acteurs non étatiques.
- Œuvrer davantage à la promotion des droits économiques et sociaux.
- Favoriser la création d'organismes faisant appel à la participation des partenaires sociaux et de la société civile, afin d'assurer le suivi et le contrôle des accords bilatéraux (économiques, commerciaux et politiques), également en ce qui concerne le suivi et la transparence dans le cadre de l'utilisation des fonds européens.
- Permettre et favoriser l'accès aux fonds européens pour les représentants de la société civile des zones excentrées du pays et adopter à cet égard une approche proactive.
- Soutenir davantage les projets en faveur des jeunes et des femmes.
- Soutenir les projets de *gouvernance locale*, favorisant la participation de la société civile travaillant avec les structures locales et décentralisées.
- Considérer les organisations de la société civile non pas comme de simples bénéficiaires, mais comme de véritables partenaires lors de la définition des programmes qui leur sont destinés.

Propositions pour les partenaires sociaux et l'ensemble de la société civile:

- Renforcer par leurs propres actions les principes de démocratie, de dialogue et de tolérance.

- La société civile doit être elle-même un modèle de démocratie, avec des règles internes, pour pouvoir être considérée comme un acteur faisant autorité dans le processus de réforme en cours.
- La société civile doit renforcer encore son action et son rôle dans le cadre des réformes en cours de manière à éviter les éventuels retours de la répression et des restrictions.
- Elle doit veiller à garantir une nouvelle forme de démocratie participative, également au niveau des politiques locales, en prêtant particulièrement attention au rôle des femmes et des jeunes.
- Elle doit renforcer dans une mesure accrue ses capacités de réseautage Sud-Sud et Nord-Sud, en particulier en soulignant l'importance de la contribution des universités et des établissements d'enseignement secondaire.
- Les partenaires sociaux devraient être associés par leurs gouvernements au dialogue social et jouer un rôle actif dans le développement futur de la société civile.

Propositions pour les nouveaux gouvernements du sud de la Méditerranée:

- Respecter les principes démocratiques, garantir et reconnaître les organisations de la société civile et leur droit de manifester et de s'exprimer librement, en évitant de leur imposer des restrictions (formelles et informelles) et toute forme de répression, dès lors qu'elles opèrent dans le respect d'autrui et des droits humains fondamentaux.
- Respecter et promouvoir l'indissociabilité et l'indivisibilité des droits de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ainsi que des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des protocoles y afférents et des protocoles régionaux.
- Soutenir les efforts déployés en faveur des jeunes et des femmes, particulièrement exposés en cette période de lutte et de transition, dans tous les domaines où s'exerce leur activité (famille, travail, éducation, santé, droits civils, etc.).
- S'efforcer d'endiguer les phénomènes de corruption au niveau national et local.
- Reconnaître la société civile dans ses diverses formes d'expression comme un acteur fondamental du processus démocratique et l'associer aux phases de définition et d'application des politiques sociales et de développement ainsi que des accords conclus avec l'UE.
- Garantir et reconnaître le dialogue social et l'autonomie des partenaires économiques et sociaux en matière de négociations.

2. Introduction

- 2.1 Le CESE s'est penché à plusieurs reprises, avant et après le déclenchement du "printemps arabe", sur le rôle et la contribution de la société civile à cet égard; il a présenté des analyses et des propositions des plus variées, mais qui tendaient toutes à valoriser la fonction de la

société civile dans les pays de la région¹. Dans le passé, le CESE a cherché à établir le dialogue et a travaillé avec ses "partenaires" et/ou organisations homologues des pays méditerranéens, dans une logique de réalisme politique conforme au mandat de la Commission européenne², sans faire de la composante démocratique et de la représentativité de bon nombre de ces organismes la condition d'une collaboration effective. Ce choix ne s'est pas avéré judicieux en termes de soutien au développement de la société civile, bien qu'il reflêtât la politique générale menée par l'UE.

- 2.2 La présente réflexion nous semble indispensable et prioritaire à la lumière de ce que vivent actuellement les populations des pays ayant déjà fait la révolution, de ce qui se passe aujourd'hui en Syrie, des résultats des élections en Tunisie et en Égypte et compte tenu de ce qui pourrait se produire dans les pays où règne encore un climat de calme apparent ou qui sont en phase de réforme.
- 2.3 Le présent rapport d'information tient compte des travaux réalisés par le CESE jusqu'à ce jour, mais entend simultanément apporter une valeur ajoutée par rapport à la situation très dynamique dans la région méditerranéenne. Il est donc proposé de définir de nouvelles pistes de travail, tant pour les institutions européennes que pour les partenaires de la Méditerranée. Malgré la situation encore incertaine, il est indispensable que l'Europe passe rapidement la vitesse supérieure vis-à-vis de la Méditerranée et revoie ses politiques afin de tenir davantage compte du rôle fondamental que peut et doit jouer dans cette région la société civile, en tant que véritable instrument du partenariat.
- 2.4 Le CESE reconnaît qu'il existe entre les divers pays de la région des différences notables dont il y a lieu de tenir compte en vue de la mise en œuvre des politiques de partenariat Nord-Sud et Sud-Sud. Il importe que la Commission européenne fasse elle aussi en sorte de tenir compte de ces différences et s'appuie également sur les bonnes pratiques existantes pour promouvoir la démocratie dans cette région. Le CESE estime que le processus démocratique en cours d'édification dans ces pays doit trouver ses fondements au sein de chacun d'entre eux, en fonction de leur histoire et de leur situation respectives. C'est précisément dans cette optique que le rôle de la société civile s'avère fondamental.

3. **Brèves considérations sur l'état de la société civile**

- 3.1 Les régimes autoritaires de nombreux pays ont toujours été enclins à contrôler et/ou à réprimer les organisations de la société civile (OSC), y compris les organisations syndicales et patronales, en usant de diverses stratégies: en restreignant la liberté d'association, en compliquant ou en refusant la création de nouvelles OSC; en finançant les OSC proches du

¹ *"La liberté d'association dans les pays du partenariat Euromed"* (REX 234/2008); *"Promouvoir des sociétés civiles représentatives dans la région Euromed"* (REX 341/2011); *"La nouvelle politique extérieure et de sécurité de l'UE et le rôle de la société civile"* (REX 319/2011); *"Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation"* (REX 340/2011).

² Cf. le mandat imparti au CESE par le processus de Barcelone.

gouvernement, en absorbant certaines associations dans des OSC "de complaisance", en marginalisant les associations jugées "dangereuses", etc. Tous ces éléments, associés à l'absence de démocratie interne, aux failles idéologiques et religieuses et à des programmes lacunaires, ont donné lieu à une société civile faible et divisée.

3.2 Force est toutefois de reconnaître qu'au cours des dix dernières années, malgré ces conditions, une partie minoritaire de la société civile, au lieu de rester les bras croisés, s'est battue pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie; l'on a ainsi assisté à la naissance de mouvements de contestation et de résistance politique, sur lesquels s'est appuyé le récent processus de réforme. Dans le même temps, la crise économique, politique et sociale s'est accentuée, ce qui a entraîné une augmentation de l'exaspération et du sentiment de frustration de la population et partant, de la répression exercée par les gouvernements sous différentes formes. Pour la plupart, les événements de 2011 sont aussi la conséquence d'une situation économique intenable dans certains pays dont les richesses sont véritablement réquisitionnées et concentrées entre les mains d'un petit nombre d'individus (voir par exemple la situation déplorable des zones rurales) et d'une forte aspiration à la participation démocratique.

3.3 Cette situation a été à l'origine du "printemps arabe", qui a suscité tant d'espoirs parmi les populations locales et d'attentes dans l'opinion publique européenne et mondiale. Quels sont les instruments qui permettront de consolider les réformes lancées? Comment peut-on faire face avec réalisme et engagement aux attentes créées chez les citoyens, tant au sud de la Méditerranée que dans les États européens? Les réponses de l'Union européenne sont actuellement partiales et incomplètes, comme le sont les réformes entreprises dans la région euro-méditerranéenne. Il existe des risques latents de rétablissement désastreux de régimes tout aussi autoritaires ou populistes. Les réformes démocratiques s'annoncent longues et difficiles et le processus devra être suivi et accompagné par les forces de la société civile.

3.3.1 **Les éléments internes conditionnant la société civile: démocratie – droits – économie**

3.3.1.1 **Culture, religions, citoyenneté**

L'un des fondements principaux et la raison d'être du rôle de la société civile est la pleine reconnaissance mutuelle de valeurs autonomes et partagées en priorité dans le domaine culturel. Cela devrait s'appliquer en tous temps et en tous lieux, mais d'autant plus dans la région méditerranéenne, espace de rencontres et de création de cultures et de religions. La reconnaissance mutuelle de la capacité à créer la culture et les cultures est à la base et à la source de la naissance d'une société civile, pluraliste, dans ses formes et articulations, et indépendante des institutions étatiques et politiques. Précisément dans les pays dits aujourd'hui islamiques, dans lesquels la religion musulmane domine, le facteur religieux joue de facto un rôle important dans les dynamiques sociales, juridiques et politiques. La reconnaissance de cette configuration historique spécifique (culturelle et même institutionnelle) n'empêche pas la construction de sociétés et d'institutions démocratiques, à condition que les pouvoirs religieux et/ou d'émanation religieuse refusent les extrémismes et

l'intolérance, qui constituent une véritable menace pour la démocratie. Si la religion se place au contraire dans un contexte de priorité donnée à la croissance civile et humaine et adopte, dans un esprit de laïcité, une attitude de respect à l'égard de toutes les autres convictions religieuses, philosophiques et culturelles, elle pourrait assumer une importante fonction démocratique; et c'est vers ce but qu'il faudrait tendre. Le CESE est convaincu que s'il n'est ni indispensable ni essentiel d'emprunter des traditions spécifiques et des acquis philosophiques ayant leur spécificité et leur valeur incontournable dans la démocratie européenne ou dans d'autres régions du monde, il est en revanche crucial que les droits universels, individuels et collectifs de la personne³ et les formes organisées de la société civile soient garantis dans les contextes culturels, constitutionnels et institutionnels des différents pays. Dès lors, il conviendrait d'encourager des initiatives interreligieuses et interculturelles qui favorisent, sur les deux rives de la Méditerranée, une action commune en faveur des droits de l'homme, de la paix sociale et religieuse et du développement, au nom des principes toujours valables aujourd'hui qui tirent précisément leur origine de ces deux rives.

3.3.1.2 Les éléments externes

À une époque de mondialisation qui ne touche pas uniquement l'économie et la finance, il est difficile de croire que cette région pourra trouver seule, avec ses moyens internes, une solution à la grande précarité, aux injustices et aux massacres qui y ont encore cours. À cet égard, il est nécessaire que l'UE joue un rôle plus actif, directement (notamment grâce à la politique commerciale, par exemple) et au sein des organismes internationaux, et pas uniquement par le truchement de sa politique de partenariat.

3.3.1.3 L'avenir de ces pays dépendra largement du rôle que réussira à jouer la société civile dans le développement démocratique. En l'absence d'une force civile permanente, l'on verra se consolider des tendances favorables à des formes plus ou moins manifestes de rétablissement autoritaire des régimes. Les conquêtes de la société civile dans son ensemble doivent être préservées: celles des jeunes et celles des autres groupes de la société civile organisée, dont l'action doit être défendue et soutenue au moyen de programmes spécifiques de la Commission européenne. Cela s'applique en particulier à l'Égypte et à la Libye, ainsi qu'à l'Algérie et au Maroc, qui ont connu, et connaissent encore, diverses tentatives de riposte aux protestations.

4. Le partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée: pistes de travail et priorités

4.1 La Commission européenne définit la démocratie comme "solide"⁴ lorsqu'elle exerce une action continue et globale dans la société, qui ne se limite pas aux élections mais implique des

³ Conformément aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et à ses protocoles additionnels.

⁴ COM(2011) 303 final.

groupes de citoyens et des associations comme instruments actifs permanents du processus. La société civile participe activement à la vie démocratique actuelle. Elle doit être pleinement reconnue dans son rôle d'acteur responsable de la démocratie et de la prospérité partagée. La démocratie devient alors participative et ouverte aux interventions de la société civile⁵.

- 4.2 Le soutien à la société civile et son action démocratique doivent être envisagés à moyen et à long termes. La phase actuelle représente probablement une phase d'identification et d'émergence des partenaires éventuels de la société civile et de familiarisation avec ceux-ci⁶.
- 4.3 Le CESE estime que la région euro-méditerranéenne est fondamentale pour la paix et la stabilité en Europe. Ce sont ces valeurs mêmes que nous partageons en Europe qui doivent présider à toute action ultérieure dans la région. L'action européenne doit reposer sur les valeurs universelles de respect des droits de l'homme, du droit à la liberté et à la démocratie, des droits sociaux, des droits des femmes et du droit d'association.
- 4.4 Depuis la publication des deux communications⁷ de la Commission et de la nouvelle version du programme de voisinage (mai 2011), de nombreux changements sont intervenus dans le contexte géopolitique, comme l'on s'y attendait: priorité accordée, au niveau européen, aux questions financières, et renforcement de la crise interne; instabilité dans de nombreuses zones, conflit ouvert en Syrie et réformes inachevées dans l'ensemble de la région.
- 4.5 Dans la politique de voisinage, la Commission adopte une approche du "plus pour plus" (*"more for more"*), c'est-à-dire une stratégie d'encouragement. Plus un pays remplit les critères fixés par l'Union, plus il est "soutenu" politiquement et financièrement. Parmi ces objectifs, il convient notamment de souligner ceux qui sont liés à un appui solide à la société civile – et à l'inclusion de celle-ci dans les processus décisionnels. La politique d'encouragement devrait être revue en cas de violations graves des droits de l'homme, et il faudrait alors trouver le moyen de ne pas abandonner le pays mais de soutenir directement sa société civile⁸.
- 4.6 Dans le même ordre d'idées, l'on pourrait aussi consolider les relations avec certains pays ayant déjà entamé une série de réformes importantes (comme le Maroc) et encourager leur

5 Cf. également le dernier document de la Commission sur la politique de voisinage (Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Tenir les engagements de la nouvelle politique européenne de voisinage, JOIN(2012) 14 final).

6 Avis du CESE sur le thème *"Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement/La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers"*, JO C 229 du 31.7.2012, p. 0133-0139, et avis du CESE sur *"La participation de la société civile aux politiques de développement et de coopération au développement mises en œuvre par l'Union européenne"*, JO C 181 du 21.6.2012, p. 28-34.

7 COM(2011) 303 final et COM(2011) 200 final.

8 Voir le dernier programme proposé par la Commission européenne sur la modernisation de la Biélorussie: http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/fule/headlines/news/2012/03/20120329_en.htm.

action et le partage des méthodologies. Quelques bonnes pratiques reconnues dans ces pays pourraient être valorisées et utilisées dans l'optique d'une collaboration Sud-Sud⁹.

- 4.7 La nécessité d'étendre, lorsque c'est possible et grâce à une aide financière accrue, les programmes d'échange entre les populations (Jeunesse, Erasmus, Tempus) de la Commission européenne est confirmée, au-delà des possibilités existantes (mécanisme de financement pour la société civile, société civile/Sud, Jeunesse IV et soutien dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes). Il est notamment proposé d'établir des ponts et des synergies entre ces programmes et ceux consacrés à la coopération territoriale (programme CTMED – Coopération transfrontalière en Méditerranée).
- 4.8 Les appels d'offres relatifs aux programmes de la Commission européenne devraient être diffusés également au niveau décentralisé de manière à pouvoir atteindre toutes les régions des pays, même les plus excentrées. Il convient également de souligner la situation difficile dans laquelle se trouvent, dans certains pays comme l'Égypte, les associations soutenues par des fonds européens et américains, principalement, et qui font l'objet d'une propagande négative de la part de l'État.
- 4.9 La société civile de la région doit être associée à l'élaboration des politiques de voisinage et ce, le plus tôt possible, afin d'apporter sa contribution à la planification de la coopération extérieure dans la perspective de la période de programmation 2014-2020.
- 4.10 Il conviendrait aussi d'envisager l'opportunité de prévoir une formation particulière pour les partenaires sociaux afin de les familiariser aux thèmes de la négociation et de la législation internationale sur le monde du travail. Il y a lieu d'évaluer les différentes phases d'adhésion aux conventions de l'OIT.
- 4.11 L'instrument des DCFTA (*Deep and Comprehensive Free Trade Agreements*, accords de libre-échange approfondi et global), accords que l'Union européenne négocie actuellement avec le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte, pourrait également constituer une possibilité supplémentaire de participation de la société civile (ainsi que de développement de la prospérité dans les pays méditerranéens). Cet instrument en est déjà à un stade avancé de négociation en ce qui concerne de nombreux pays du partenariat oriental. Son objectif est d'atteindre une meilleure convergence des critères appliqués en matière de commerce et une pleine application de l'acquis communautaire dans ce secteur. Conformément aux pratiques en vigueur dans la politique commerciale de l'Union, le volet consacré au développement durable de chaque DCFTA devait prévoir la constitution d'un organe de suivi conjoint incluant des représentants de la société civile. Le CESE devrait être directement associé à cet organe.

⁹

Y compris les accords d'association conclus avec l'UE.

- 4.12 Les instruments de renforcement des capacités de la société civile et des institutions doivent être modernes, efficaces et innovants, aller au-delà de la phase des séminaires, garantir des mécanismes de suivi et une assistance technique à la formation.
- 4.13 Il convient de prêter une attention particulière à la société civile qui consolide le rôle des jeunes dans le processus décisionnel au niveau local et régional. Ceux-ci devraient en particulier intervenir dans la définition des politiques publiques relatives à des questions économiques et d'emploi. La condition féminine mérite elle aussi une attention similaire, de manière à garantir aux femmes la sécurité, la participation et l'égalité des chances¹⁰.
- 4.14 Il n'y a pas de démocratie accomplie ni de développement et de prospérité partagés et durables sans un renforcement de la démocratie et de la participation au niveau local. Aussi convient-il d'encourager les actions locales et les programmes de développement et de soutien des collectivités publiques territoriales et de la société civile, parallèlement à la décentralisation politique et administrative. Les relations entre les collectivités ou organes locaux et la société civile, qui doivent être coordonnées mais aussi définir des rôles bien distincts, est l'une des clés de la stabilité et de la démocratie. Le CESE exhorte l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) à incorporer la dimension de coopération avec la société civile dans ses travaux. Il est en outre suggéré de renforcer encore la dimension de la société civile dans les programmes de l'Union pour la Méditerranée¹¹, en renforçant la mise en œuvre de la proposition visant à conférer un statut à une Assemblée des conseils économiques et sociaux et/ou d'institutions similaires de la région euro-méditerranéenne.
- 4.15 L'Union a acquis une certaine expérience en matière d'aide aux pays en transition démocratique (dans les Balkans et en Europe orientale, par exemple). L'appui apporté à la société civile doit reposer sur les bonnes pratiques partagées issues des expériences enregistrées avec les pays de l'Est et du Sud, en évitant toutefois les erreurs du passé. En ce sens, il conviendrait:
- de soutenir fermement les organisations de la société civile qui développent une *gouvernance démocratique* pleine et entière en leur sein;
 - de se focaliser sur les résultats à moyen et long termes plutôt que sur les modalités et la gestion administrative de l'action;
 - de favoriser le réseau d'associations et la coopération interculturelle, interreligieuse, interdisciplinaire et interinstitutionnelle (collectivités locales/société civile, public/privé, public/public, jumelages, coopération transfrontalière, etc.);

¹⁰ Voir le programme de soutien aux femmes, proposé par la Commission européenne en avril/mai 2012.

¹¹ Déclaration finale du sommet Euromed des conseils économiques et sociaux et institutions similaires, Rome, 10-12 novembre 2010.

- de renforcer les réseaux de la société civile qui regroupent, partiellement ou globalement, le processus de démocratisation et de prospérité de la région concernée, en accordant une attention spéciale aux partenaires sociaux;
 - d'encourager la coopération public/public, notamment sous forme de jumelages entre collectivités locales.
- 4.16 Par ailleurs, la mise en place de la Fondation pour la démocratie est en cours de finalisation et devrait offrir des outils plus efficaces à la société civile en cas de situation difficile (moins de formalités, etc.). Il convient de soutenir les programmes communautaires ciblant essentiellement la société civile qui tisse des réseaux au niveau régional, développe une coopération transfrontalière (dans la région méditerranéenne) mais aussi Sud-Sud, et qui est caractérisée par une gouvernance locale et une véritable base associative faisant l'objet d'un contrôle constant et rigoureux, comme dans le cas des syndicats et du patronat.
- 4.17 La coopération territoriale (encouragée par la Commission européenne) peut s'appuyer sur un soutien financier important et une vaste expérience. Elle devrait accorder – et c'est là la valeur ajoutée de la proposition – une place de choix à la coopération avec la société civile. Les contacts directs entre la société civile des deux rives de la Méditerranée pourraient ainsi s'en trouver renforcés (à l'aide de mécanismes et de synergies appropriés)¹², notamment grâce à l'établissement de conditions plus aisées en matière de délivrance de visas.
- 4.18 En dépit de la situation délicate et des difficultés économiques et sociales, il convient d'accélérer, dans le cadre des politiques euro-méditerranéennes, les formes de démocratie participative – qui est la définition donnée du stade de développement actuel de la démocratie. Le processus inclusif¹³ doit également porter sur les politiques de développement économique. Un outil utile qu'il convient de mettre en lumière est le Code de bonne pratique du Conseil de l'Europe pour la participation civile au processus décisionnel (2009)¹⁴. Les CES locaux des pays concernés peuvent jouer un rôle important dans ce contexte.
- 4.19 Il y a lieu de soutenir, à travers des mécanismes de reconnaissance formels et informels, les leaders reconnus de la société civile et de combler ainsi le vide laissé par les systèmes antérieurs.
- 4.20 La mobilité et la simplification en matière de visas doivent être encouragées en tant qu'aspects essentiels de l'appui à la société civile. Le CESE se félicite que la Commission ait l'intention de les incorporer aux politiques européennes sur les flux migratoires. Cela devrait faciliter l'intégration différenciée des pays euro-méditerranéens dans les politiques européennes.

¹² Voir les différents programmes de coopération transfrontalière.

¹³ Voir les conclusions du Forum pour l'avenir de la démocratie (Conseil de l'Europe), <http://www.coe.int/fr/web/coe-portal/what-we-do/democracy/forum-future-of-democracy>.

¹⁴ http://www.coe.int/T/NGO/code_good_prac_fr.asp.

- 4.21 La législation des pays méditerranéens comporte dans certains cas des éléments favorables au travail et au développement de la société civile. Toutefois, c'est l'absence de capacité d'écoute et de mise en œuvre des normes existantes qui crée un fossé entre la rhétorique de la démocratie et une véritable action démocratique. Il convient dès lors de renforcer et d'encourager les pratiques de consultation et d'écoute de la société civile, y compris lors de la négociation des accords bilatéraux ou multilatéraux de libre-échange commercial.

Bruxelles, le 5 septembre 2012.

Le Président
de la section spécialisée "Relations extérieures"

Sandy BOYLE
